Avis UNA sur PFLRSS

La première question est celle de l’urgence d’une telle réforme. Les avis tant du conseil national des retraites que de nombre de spécialistes permettent d’en douter.

Pour notre part, nous sommes choqués par le lien systématique de conditionnalité entre le vote de cette loi et l’étude d’une future loi grand âge. Outre que nous nous battons pour une loi autonomie et non grand âge, ce lien de conditionnalité est inquiétant. C’est d’abord mettre en opposition les générations. Si les actifs refusent la loi retraites, les plus vulnérables seront ainsi punis.

Il y a urgence à une loi autonomie, et cette question ne peut faire l’objet d’un marchandage.

Concernant la pénibilité, les nombreux rapports sur le sujet pour des métiers du domicile démontrent largement leur caractère accidentogènes, et l’usure des salariés. Il est donc essentiel que les salariés de notre secteur soient pris en compte.

Nos salariés n’entrent pas dans le dispositif CP2, ce qui est incompréhensible. S’il est proposé pour la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, son écriture exclut par exemple les SAAD de la fonction publique territoriale. Et il n’est pas normal que les salariés du privé ne puissent y entrer.

Nous sommes très inquiets pour nos salariés ayant eu des carrières hachées, travaillant par ex en services mandataires, , temps partiels non choisis, CDD en FPT … pour lesquels il est nécessaire de prévoir des mesures spécifiques. Par ailleurs, afin de préparer l’avenir, des mesures d’accompagnement des structures en matière de qualité de la vie, de structuration des services, d’incitation au temps complet etc sont à prévoir.

Enfin il est difficile d’entendre parler de l’urgence d’une réforme pour un équilibre budgétaire, alors même que régulièrement on procède à des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ou autres. Chaque exonération est une coupe dans le budget de la solidarité. Les cotisations sociales ne sont pas des charges mais la participation de chacun à la solidarité nationale et il faut que cesse cette tendance à exonérer, et que les employeurs en prennent aussi conscience et ne réclament plus systématiquement ces exonérations dès qu’un problème surgit.